

OLLOIX / INFOS

Bulletin municipal de la commune d'Olloix

Hiver 2016/2017



Secrétariat de Mairie -
Mardi de 15h00 à 19h30
Vendredi de 14h00 à 17h
Tel : 04 73 39 32 13
Fax : 09 70 63 07 66
Mail : olloix@wanadoo.fr
Site : www.olloix.fr

Le mot du Maire

Le "remboursement" exigé par le Fond de Garantie des Victimes d'actes de Terrorismes et autres infractions faisait peser sur notre commune un avenir bien sombre, aussi, il me paraissait jusqu'à présent hors de propos de vous présenter mes vœux pour 2017. Les marques de soutien réelles de l'Association des Maires Ruraux, de l'Association des Maires du Puy de Dôme, la proposition du président du Conseil Départemental de faire voter une subvention (déblocage de la totalité de l'enveloppe du FIC, soit 100.000 euros ; ou autre) au mois de mars nous donnent le droit d'être optimistes. Clermont Métropole a voté une subvention de 10.000 euros le 20 janvier. Les nombreux dons des particuliers (même loin de notre territoire), d'entreprises comme le Casino de Royat par exemple, nous donnent le droit d'être optimistes. De nombreuses communes du département ont pris des délibérations de soutien. Notre assurance commence à réagir. Tout cela nous donne le droit d'être optimiste. Nous ne serons pas une commune plus riche, mais nous ne risquons plus la mise sous tutelle ou un endettement injuste sur plusieurs décennies !

Notre « Village abandonné » ne l'est peut être pas tant que cela finalement !!

Cet édito est donc une première occasion de remercier toutes ces personnes, toutes ces institutions ainsi que les huit personnes de la commune qui ont exprimé leur reconnaissance pour la gestion de cette affaire.

Ce bulletin est le vôtre, il est ainsi ouvert, pour la première fois, à un collectif exprimant son désaccord avec le travail communal. Ceci par rapport à la convention votée le 11 janvier 2017 portant sur la ressource en eau et sur les changements qui se profilaient dans sa gestion avec Saint Nectaire. Elle avait été faite après avoir pris conseil auprès des autorités compétentes (qui ont reçues le collectif le 5 janvier d'ailleurs) et non pas pour imposer quoi que ce soit d'irréfléchi.

Vous avez été une très grande majorité à signer la pétition contre ce texte. Je n'ai pas pour vocation de faire passer les choses en force et je proposerai donc l'abandon de cette convention lors du prochain conseil municipal du 8 mars 2017. Ceci aura déjà une conséquence immédiate : La commune de Saint Nectaire va demander, dans un premier temps, un arbitrage du Tribunal Administratif. En fonction du résultat, le conseil municipal devra examiner les différentes solutions à envisager.

Je n'ai pas la prétention de me penser plus intelligent ou plus brillant que d'autres, j'ai, par contre la prétention assumée, de m'entourer de gens compétents. Ainsi plusieurs consultations m'avaient amené à voir qu'il fallait prendre l'initiative sur ce sujet avant qu'on nous impose des changements qui nous auraient alors totalement échappés. Vous n'êtes pas d'accord....Dont acte.

Les signataires auront donc à assumer les conséquences positives ou négatives de leurs signatures.

Je respecte totalement ce désaccord (même si je ne le partage pas), c'est pour cela que j'ai proposé d'ouvrir une tribune ici. Vous y trouverez le nom de la nouvelle association qui a été créée ainsi qu'une présentation.

J'aimerais que toute cette énergie soit également consacrée à faire vivre la commune et ses quatre associations qui, pour les trois anciennes, ont, certaines fois, des difficultés à trouver des échos auprès de notre population.

Vous trouverez également dans ce bulletin, deux copies des réponses du cabinet de Mme la Préfète aux courriers ayant été fait pour contester la validité du vote du 11 janvier 2017, un point sur la vie de nos trois associations dynamiques, un résumé de la naissance de Mond'Arverne Communauté (dont le journal ne tardera pas à sortir), etc...

Je voudrais terminer cet édito par des remerciements très chaleureux à M. Thomas LAFONT, notre second adjoint dédié aux travaux. Il a décidé de me proposer sa démission pour des raisons personnelles. C'est avec regret que je l'ai accepté et que nous avons envoyé sa demande à Mme la Préfète. Nous sommes nombreux à avoir constaté son importance dans la gestion des travaux du RIS, dans les travaux fait ou à venir, dans la modernisation de la gestion du château d'eau avec une optimisation de l'ordinateur, avec une future reprise du système de chloration jusqu'ici hors d'âge et dangereux etc...

M. R. BAPTISSARD et M. D. DUPONT n'avaient pas terminé leurs mandats d'adjoints non plus en leurs temps, cela montre bien l'exigence de ce poste. Je pense que c'est une grosse perte pour notre commune.

Bien entendu, je sais que certains vont se saisir de cette décision pour échafauder rumeurs multiples et autres stupidités sur les raisons qui ont motivé sa décision. Ceci n'a aucune importance à mes yeux et à ceux du plus grand nombre je l'espère. Je préfère lui témoigner ici, tout mon respect, toute ma reconnaissance et toute mon amitié.

Le mot des conseillers (ères)

Le village est un tout, une communauté, un collectif pour lequel vous avez choisi des représentants. Ces représentants que nous sommes sont à votre service et non contre vous. Nous agissons dans l'intérêt de tous et non de quelques uns, nous faisons de notre mieux pour maintenir un service public minimum mais nombreuses sont les difficultés.

Le "jeu" de la démocratie est celui d'accepter que ceux qui ont obtenu majorité ne font pas toujours l'unanimité. La prochaine fois, peut-être aurez-vous un vote plus réfléchi, un vote objectif et non éjectif ?

La démocratie implique le débat d'idée et que le conseil y est ouvert. Le débat d'idée est un échange sur des idées, des valeurs, des projets, des solutions, et non une arène de reproches, de critiques personnelles ou d'expression de colères déplacées.

Nous souhaitons pour le village l'émergence d'une communauté qui produise de l'intelligence collective. Pour cela, nous devons nous mettre en synergie pour un but commun, renforcer les interactions, avoir confiance, être tolérant, accepter la différence des autres, s'exprimer pour construire et non détruire. En construisant collectivement nous ferons mieux et plus. Nous comptons sur vous.

Myrtille Ferré, Alexandra Dussaby

Collectif de défense des abonnés de l'eau d'Olloix

Les membres du collectif remercient Mr le Maire pour la publication de cet article sur le bulletin municipal.

Nous remercions également tous les abonnés de l'eau pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé lors de notre passage.

A ce jour, nous disposons de plus de 80 % de signatures des abonnés de l'eau (habitant possédant 1 ou plusieurs compteurs), qui s'opposent au vote du conseil municipal du 11 janvier 2017, pour le projet de convention entre Olloix et St. Nectaire.

Au vu de la mobilisation et de l'attente de cette population sur ce sujet, nous décidons de transformer le collectif en association loi 1901. Nous vous tiendrons informés en temps utile, pour l'avancement de nos démarches.

Les membres du collectif.

Suite à notre réunion publique du 10 février à la salle du préau, notre association : EAUX LOIS a vu le jour et a été validé le 23 février par retour de courrier des services de la préfecture. Si vous souhaitez finaliser votre adhésion, merci de faire parvenir votre cotisation d'un montant de 5 € à l'adresse suivante avec vos coordonnées (mail) :

Robert Servier
rue des 3 Puys 63450 OLLOIX .

Les membres de l'association.



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 03 FEV. 2017

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
DE L'ENVIRONNEMENT

POLE COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU CONTRÔLE DE LEGALITE

Affaire suivie par Nathalie GUETTE
Tél 04 73 98 61 54
nathalie.guette@puy-de-dome.gouv.fr

Messieurs,

Par courrier du 26 janvier 2017, vous m'interrogez sur les conditions d'affichage de l'ordre du jour des réunions du conseil municipal d'Olloix, ainsi que sur les modalités de vote d'une délibération, en date du 11 janvier 2017, adoptant la convention relative à la fourniture d'eau potable entre les communes de Saint Nectaire et d'Olloix.

L'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales mentionne que *«Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.»*

Or, selon les termes de votre courrier, il semblerait que cet affichage a bien été effectué, en mairie, mais pas sur les autres emplacements prévus à cet effet. On peut toutefois considérer que la formalité d'affichage a bien ainsi été respectée. En tout état de cause, un affichage partiel ne saurait constituer, à lui seul, un motif d'annulation des délibérations votées au cours de la séance du conseil municipal.

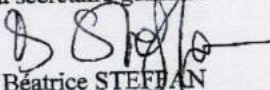
Par ailleurs, le vote de la délibération visée dans votre courrier s'est déroulé, en séance publique, à main levée, comme le veut la pratique habituelle.

Vous m'indiquez que sur onze conseillers municipaux, trois ont levé la main pour exprimer leur opposition, tandis qu'un autre conseiller s'est abstenu par main levée. Par déduction, sept voix ont été valablement comptabilisées comme favorables à l'adoption de la délibération, même si les conseillers concernés n'ont pas été invités à exprimer ce vote par main levée.

Les modalités de vote de cette délibération ne prêtent donc pas à contestation.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale


Béatrice STEFFAN

Collectif des abonnés de l'eau d'Olloix

M. Jean-François Carrière
Chemin des Ayres
63450 OLLOIX

M. Robert Servier
Rue des Trois Puy
63450 OLLOIX





PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 01 FEV. 2017

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
DE L'ENVIRONNEMENT

POLE COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU CONTRÔLE DE LEGALITE

Affaire suivie par Nathalie GUETTE
Tél 04 73 98 61 54
nathalie.guette@puy-de-dome.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier du 26 janvier 2017, vous m'interrogez sur la régularité des modalités de vote d'une délibération du conseil municipal d'Olloix, en date du 11 janvier 2017, adoptant la convention relative à la fourniture d'eau potable entre les communes de Saint Nectaire et d'Olloix.

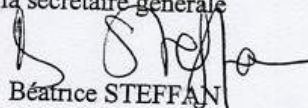
Le vote s'est déroulé, en séance publique, à main levée, comme le veut la pratique habituelle.

Vous m'indiquez que sur onze conseillers municipaux, trois ont levé la main pour exprimer leur opposition, tandis qu'un autre conseiller s'est abstenu par main levée. Par déduction, sept voix ont été valablement comptabilisées comme favorables à l'adoption de la délibération, même si les conseillers concernés n'ont pas été invités à exprimer ce vote en levant la main.

Le vote de la délibération me semble donc tout à fait régulier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

Monsieur Alain Héritier
Conseiller municipal
Rue des Trois Puys
Impasse du Four
63450 OLLOIX

Recensement de la Population 2017

Le recensement des habitants de la commune d'Olloix a débuté le 19 janvier et s'est terminé le 18 février 2017. Cette année, c'est Julie BARRIER qui était l'agent recenseur. Nous la remercions pour son professionnalisme et son dévouement.

Ce recensement est important pour notre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale et donc des différentes dotations et aides financières qui en découlent. Il est maintenant possible de répondre au questionnaire par internet. Nous vous conseillons d'utiliser ce mode de réponse qui améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens.

Claudette Chafsey

Déploiement de la fibre optique

L'opérateur Orange a annoncé à la Mairie que le déploiement de la fibre optique sera opérationnel à Olloix courant 2017. Il appartiendra à chaque abonné de faire la demande de modification de son abonnement.

Etat civil

Naissances

STPCZAK Anaïs née à CLERMONT-FERRAND le 6 mai 2016
STPCZAK Halina née à CLERMONT-FERRAND le 6 mai 2016
PELOT Adalind, Marie-Jeanne née à THIERS le 24 juin 2016
BAFFALEUF Marceau né à BEAUMONT le 4 août 2016
DUC Baptiste, Yann né à CLERMONT-FERRAND le 26 août 2016

Décès

CHAMBOEUF Claude, Aristide décédé le 29 juin 2016 au MONT-DORE (63)
ROUHET André, Guy, Jean décédé le 20 septembre 2016 à CLERMONT-FERRAND (63)
SERVIER Georges, Etienne, Félix décédé le 26 septembre 2016 à OLLOIX
BAPTISSARD Jean, décédé le 8 janvier 2017 à ROYAT (63)
FEUILLADE Marcel Louis décédé le 18 janvier 2017 à CLERMONT-FERRAND (63)
BAPTISSARD René, Jacques, Antoine décédé le 26 janvier 2017 à ISSOIRE (63)
SAVIGNAT Yves, Robert décédé le 8 février 2017 à CLERMONT-FERRAND (63)
CUBIZOLLES Dominique, Michel, Roger décédé le 23 février 2017 à VAL D'ARCOMIE (15)

Intercommunalité : la fusion opérationnelle en janvier 2017

Les travaux visant à la mise en place de la nouvelle communauté de communes au 01 janvier 2017 sont en cours. Le résultat de l'étude menée pour trouver un nom à la nouvelle communauté de communes a permis de dégager quelques propositions. Celle qui a été retenue par les conseillers communautaires est « Mond'Arverne Communauté ».

Le siège de la nouvelle communauté de communes est provisoirement envisagé dans les locaux actuels de Gergovie Val d'Allier. Une partie de l'organisation fonctionnelle est déjà connue :

Directrice générale des services : Mme Dominique GRIVEL

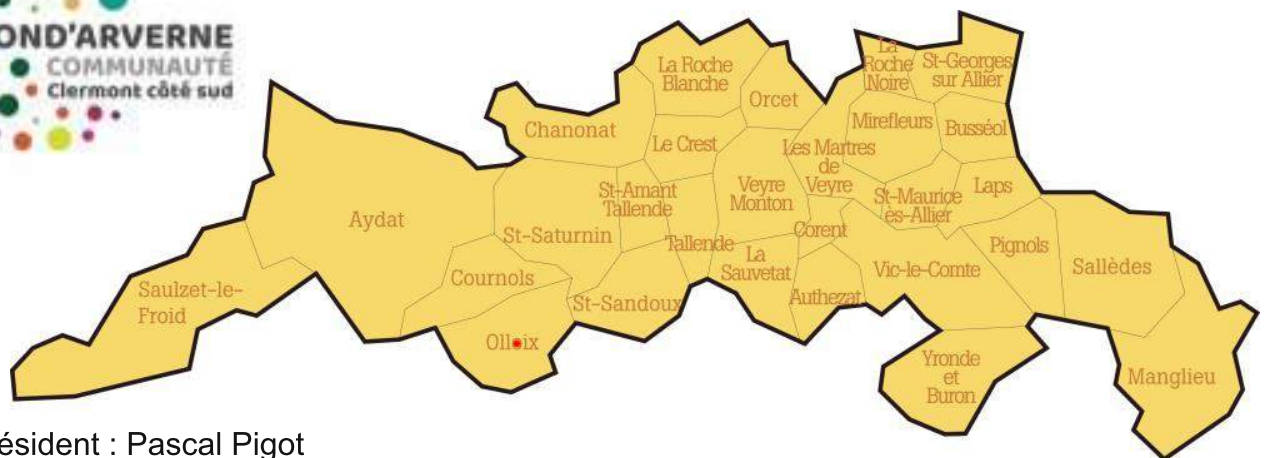
RH et finances : Mme Pauline BRUN

Développement territorial : Mme Sophie Caroline FARGUES

Le projet d'installation de la communauté de communes au Clos d'Issac à Saint Saturnin est donc, pour l'instant suspendu. Ce lieu reste cependant bien vivant puisqu'utilisé pour différentes manifestations (notamment pour les prochains " jours de lumière").

Pour ce qui est des compétences de la nouvelle communauté de communes, il est décidé de faire dans un premier temps un agglomérat des compétences des trois communautés actuelles. L'extension ou non des compétences sera étudiée au cours de l'année 2017 en fonction des priorités.

Philippe Marc Chandeze



Le président : Pascal Pigot

11 Vice-présidents ont été nommés ainsi qu'un conseiller délégué pour le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

L'école de la Monne

En cette année scolaire 2016/2017, 23 enfants d'Ollioix fréquentent notre école intercommunale. Les classes sont toutes maintenues et les effectifs stagnent. Cette année, le SIVOS va porter ses efforts sur l'aménagement de la cour. Il est prévu un investissement conséquent dans le goudronnage de la cour des grands. Ce projet est né des soucis récurrents que nous avons à gérer les graviers dans les bouches d'évacuation des eaux pluviales et des plaintes des parents. Nous avons envisagé de nombreuses solutions, fait appel à un architecte du CAUE pour nous conseiller et compte-tenu de nos contraintes, le choix s'est porté sur le goudron. Nous espérons donc améliorer le cadre de vie des enfants.

Alexandra Dussaby

Le Budget communal

Suivi des budgets de la commune d'Olloix en 2016 (€)							
Budgets	Situation au 31/12/2015	Dépenses		Recettes		Solde 2015	Excédent ou Déficit
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Principal	Fonctionnement	276 048,00	231 951,17	276 048,00	253 194,80	24 485,69	45 729,32
	Investissement	105 340,00	97 901,46	105 340,00	66 276,66	3 057,48	-28 567,32
Assainissement	Fonctionnement	35 025,00	30 710,67	35 025,00	35 031,06		4 320,39
	Investissement	427 527,00	35 883,63	427 527,00	37 024,19	-9 585,01	-8 444,45
Eau	Fonctionnement	47 166,00	44 791,84	47 166,00	43 668,13	3 578,72	2 455,01
	Investissement	44 308,00	10 117,98	44 308,00	21 813,61	21 376,81	33 072,44
CAS	Fonctionnement	2 752,00	2 146,85	2 752,00	1 500,00	1 252,32	605,47
Total	Fonctionnement	360 991,00	307 453,68	360 991,00	333 393,99		
	Investissement	577 175,00	143 903,07	577 175,00	125 114,46		

Il ne faut pas s'étonner de l'écart sur la section investissement du budget assainissement. En fait, est inscrit sur l'exercice 2016 l'investissement total de la station du bas du Bourg alors que les travaux n'ont pas encore débuté. Le montant sera reporté sur 2017.

Dominique Fusy

Carte Nationale d'Identité : Olloix ne sera plus le guichet des demandes

A partir de février/mars 2017, les demandes de Cartes Nationales d'Identité seront traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Ce n'est donc plus en mairie d'Olloix qu'il faudra se rendre pour faire ou renouveler sa CNI, mais dans l'une des 22 communes du Puy-de-Dôme équipées du dispositif de recueil spécifique de données (Saint Amant Tallende, Issoire, Clermont-Ferrand, ...). Les usagers auront la liberté de choisir la commune qui effectuera la demande.

Florence Jacquart

Aire naturelle de camping

Suite au non respect des règles élémentaires de "bonne conduite et de savoir vivre" de certains jeunes de notre village, accompagnés de leurs amis(es) de communes voisines, l'aire ne leur sera accordée que sous plusieurs conditions :

- un Responsable sera désigné, c'est à lui qu'incombera la tâche de remise en état de cet espace (nettoyage, réparation des dégradations...).
- Fournir une liste des personnes extérieures à la commune avec accord parental écrit pour tous les mineurs.

De nombreux clermontois et proche banlieue, aiment venir se ressourcer une journée, voire un week-end à Olloix. C'est la raison pour laquelle leur caravane reste à demeure sur l'aire moyennant, bien entendu, un règlement forfaitaire au mois ou à la semaine.

L'aire naturelle, de par sa situation géographique et son tarif, attire un panel très large de touristes : randonneurs, campeurs itinérants, français, de la Communauté Européenne, et même de pays plus lointains (Mexique, République Tchèque).

Quelques aménagements, et réfections (peinture, porte à changer, compteur d'eau...) sont à prévoir.

Cette année l'aire naturelle a rapporté :

1866,50 € - 66 € de taxe de séjour = 1800,50 €

Claudette Chafsey

Fonds de garantie

Le résumé de l'affaire est consultable sur la page internet de la commune :

http://www.olloix.fr/Vie_municipale/Drame_2004/Drame_2004.html

2 dates à noter :

- une conférence de presse le 15 mars à l'Hôtel du département. Elle aura lieu après le vote de la subvention de 100 000 euros par l'assemblée plénière qui se réunit ce jour-là.
- une intervention du Maire d'Olloix à l'assemblée générale de Groupama le 31 mars au Zénith d'Auvergne.

Les principales réalisations de l'équipe municipale à mi-mandat

- les travaux : le début de mandat a vu la réalisation des travaux du RIS, ce chantier est désormais terminé. L'équipe s'attache en 2017 à mener la réalisation de la nouvelle station d'épuration au bas du bourg. Les travaux devraient débuter ce printemps.

- la voirie communale : l'équipe a fait le choix de confier l'entretien des chemins communaux à une entreprise de prestation de service. Concernant la voirie, 2 chantiers de goudronnage ont été réalisés, les rues roche grelet et gapade ainsi que le chemin de la Croix de Loche.

- les espaces verts : la charte d'entretien des espaces verts a été signée. Elle a permis à la commune de se doter d'un plan de desherbage qui nous permettra d'atteindre le zérophyto dans les délais réglementaires.

- le bâti communal : la réfection de la toiture des logements de la Cure a été faite, les huisseries hors d'age ont été changées (et financées en grande partie grâce à la vente de la maison Constantin). Au gîte de la Poste, que nous louons désormais à l'année, la porte a été changée et un poêle à granulés installé. Enfin, dans le logement au-dessus de la Mairie, le chauffe eau a été changé.

- gestion de l'eau en régie : T.Laffont a optimisé l'utilisation de l'ordinateur du chateau d'eau, a remis à niveau les procédures, a engagé la rénovation du système de chloration. Par ailleurs, nous avons le projet d'installation de compteurs réseau pour faciliter le repérage des fuites.

- CCAS : le Noël des enfants ainsi que les paniers pour nos aînés sont poursuivis. Un changement, nous avons stoppé les cadeaux individuels pour un cadeau collectif. Ce qui par exemple, nous a permis de financer la table de tennis de table extérieure.

- le patrimoine : comme vous le verrez plus loin, l'association d'Olloix patrimoine est née. Elle doit permettre de restaurer le patrimoine communal. L'église est en chantier de restauration mais l'association assure aussi l'entretien de l'existant comme le lavoir de Grandchamp.

- la jeunesse : dans le cadre du SIVOS, les TAP non payants ont été mis en place. C'est le centre de loisirs qui les met en oeuvre à raison de 3 heures par semaine. Les activités sont diversifiées et appréciées des enfants. Par ailleurs, la cour de l'école qui posait des soucis a été goudronnée.

- éclairage nocturne : suite aux efforts de réduction de consommation énergétique, le commune s'est vu attribué 2 étoiles. Cet engagement a permis des économies notables d'électricité.

- personnel : un jeune a été recruté en contrat aidé, il assiste l'employé communal dans ses chantiers quotidiens.

Cérémonies

Le 8 mai



Le 11 novembre



Le goûter de Noël



Nos déchets

Il est important de continuer à bien trier nos ordures. Plus le tri sera bien fait, moins nous payerons. Les bacs comportent des mentions qui permettent de savoir ce que nous pouvons y déposer, et certains emballages, maintenant, sont dotés d'étiquettes qui nous guident pour déposer nos déchets dans le bon container.

En 2015, 1453 tonnes de collectes sélectives des emballages ont été ramassées par le biais des bacs jaunes, soit une augmentation des tonnages de 2%.

Cette augmentation représente un effort de tri, avec un ratio à l'habitant qui passe de 60 à 61 kg/an/hab, soit une augmentation de 1,7% sur la totalité de la collecte sélective.

Les points propres d'apports volontaires ne représentent que 152 tonnes, soit une diminution de 8%.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui font l'effort de trier leurs déchets. Le coût par habitant pour Olloix est de 87 €.

QUE DEVIENNENT NOS DETRITUS ?

81% des déchets sont valorisés au VALTOM :

- 30% produisent de l'énergie,
- 35% concernent la valorisation de la matière,
- 6% sont recyclés,
- 0,25% sont réemployés,
- 10% ont une valorisation biologique.

Lorsque vous triez vos déchets, si vous avez des doutes sur leur destination, mieux vaut les mettre avec les ordures ménagères. En effet, les bacs jaunes ne doivent contenir que ce qui est inscrit dessus. Les cartons doivent être ouverts et pliés, débarrassés des plastiques, polyesthènes ou autre matière. Les bombes aérosol à base de pesticide, insecticide ou tout autre produits dangereux, les barquettes plastique ayant contenu des denrées alimentaires ne doivent pas être jetées dans les containers jaunes. Ne pas mettre les journaux, revues, et papiers divers dans des sacs plastiques.

Lorsque des matières indésirables sont présentes dans les bacs jaunes, ils sont refusés et réexpédiés afin d'affiner le tri, ce qui entraîne un coût supplémentaire.

Pour tout renseignement : <http://www.sictomdescouzes.fr/>

Entretien des bois et forêts

Afin de valoriser les bois et forêts, un entretien régulier s'avère nécessaire.

Sur une plantation récente de résineux, une première éclaircie aura lieu la 20ème année, sur des arbres d'un diamètre de 20 cm. Elle favorisera les plus beaux spécimens, et ne dégagera qu'une faible rémunération, car les arbres abattus de petit diamètre seront destinés à la trituration ou au papier.

Vers 30, 35 ans, la seconde éclaircie permettra aux arbres les plus robustes et vigoureux de mieux se développer. D'un diamètre de 40 cm environ, la rémunération sera plus élevée (palettes).

A l'âge de 50 ans les plus beaux arbres donneront des bois de charpente bien rémunérés, surtout s'ils sont de qualité.

Lorsque des bois ou forêts ne sont pas entretenus, certes les arbres grandissent, mais ils profitent mal et donnent des produits de qualité moyenne voire médiocre.

A titre d'exemple, une plantation de douglas mal exploitée, c'est-à-dire sans éclaircie produira à la récolte :

- 10 % de bois destinée à la trituration, papier,
- 25 % de bois pour palette,
- 50 % de bois pour charpente industrielle,
- 20 % de bois pour charpente.

La même surface entretenue avec éclaircie, donnera 90 % de charpente.

Vous pouvez faire expertiser vos bois ou forêts par un Conseiller AGEFOR - CNEFAF - CNFEF. Des Techniciens Forestiers ou éventuellement les Coopératives Forestières aideront à marquer les coupes, à rédiger les divers documents et à mettre en place des formalités.

La majorité des scieries du département travaille avec des résineux : pin sylvestre, sapin, épicéas, douglas, mélèze.

Une dizaine d'acheteurs "feuillus" s'intéresse aux autres essences : hêtre, chêne....

Avant toute coupe à blanc ou partielle, il est indispensable de :

- définir les limites de la parcelle en prenant contact avec les propriétaires voisins,
- déterminer les issues et identifier les aires de stockages des grumes,
- marquer les arbres à abattre,
- évaluer les produits,
- et surtout en priorité CONNAITRE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR LE SECTEUR, pour obtenir les autorisations administratives si la coupe fait plus de 40 ha avec plus de 50% de prélèvement, ou si la parcelle se situe dans un Parc, une zone Natura 2000, ou si un ou des cours d'eau sont à proximité.

Enfin, si vous préférez faire du bois de chauffe avec un tiers ou si vous vendez le bois sur pied, il faut dégager votre responsabilité en rédigeant un contrat. En effet, un propriétaire forestier est l'employeur présumé de toute personne travaillant sur sa propriété, il est donc responsable en cas d'accident.

Claudette Chafsey

Associations



Olloisirs

A nouveau cette année, venez nous retrouver pour la gym le lundi, le step le jeudi, de 20h à 21h à la salle du préau.

Le 8 octobre dernier, 80 personnes sont venues fêter les 10 ans d'Olloisirs à la Maison de la Monne. Le magicien Mavrick a mis l'ambiance en démarrant par son spectacle où tout était magique !

Il a poursuivi pendant l'apéritif, avant que nous dégustions une excellente truffade. Ensuite nous avons dansé jusqu'au petit matin avec Zyke et Java. Merci à tous pour ce bon moment partagé !
Le 18 novembre, s'est tenue l'Assemblée Générale d'Olloisirs. 60 foyers étaient adhérents sur 2015-2016. 9 animations ont été réalisées sur l'année.

Le 4 décembre, a eu lieu notre Marché de Noël. Une cinquantaine de personnes est passée prendre un verre, manger un gâteau et/ou choisir une couronne ou une autre décoration de Noël, dans une ambiance festive et musicale.

Nous vous espérons encore nombreux à venir partager avec nous des moments conviviaux et à devenir adhérents, pour être sûr de ne manquer aucune information sur nos futures animations !
Pour cela, vous pouvez faire votre adhésion auprès d'un membre du conseil d'administration ou la déposer dans la boîte aux lettres Olloinonces (place de la bascule, à l'entrée du village) avec votre nom, tel, adresse et mail afin que vous receviez toutes les informations de l'Association. Le prix de l'adhésion est maintenu pour 2016-2017 à 10 euros par foyer.
N'hésitez pas à nous faire passer vos idées, projets, envies...
qu'Olloisirs pourrait peut-être soutenir ou mettre en œuvre !

Calendrier des animations Olloisirs

Samedi 25 mars : Carnaval

Dimanche 16 avril : Chasse aux œufs

Vendredi 19 mai : Fête des voisins

Dimanche 21 mai : Vide grenier

Les randonnées OLLOISIRS sont des dimanches, à la demi-journée ou journée, avec resto ou picnic, les horaires et les lieux seront précisés plus tard.

- 19 mars

- 9 et 23 avril

- 14 mai

- 11 et 25 juin

Olloix patrimoine

Cet automne, les deux principaux chantiers ont été l'électricité de l'église et l'entretien de la fontaine de Granchamp. Nous avons également édité le premier journal de l'association qui détaille toutes nos activités. La souscription pour restaurer les tableaux de l'église est en ligne sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/fr/auvergne-3/tous-les-projets-206/detail-tableaux-de-l-eglise-st-jean-baptiste-d-olloix-44234>.

Suivez notre actualité sur : <https://fr-fr.facebook.com/olloix.patrimoine/>



Le club des Trois Puits

Il a été créé dans les années 1980. Il a pris la suite de « L'essor d'Olloix » association créée à la fin des années 1960 sous l'impulsion du maire de l'époque M. Lamiche qui souhaitait dynamiser la vie associative à Olloix. C'est l'Essor qui a relancé la fête patronale avec le fameux feu de la Saint-Jean où le bûcher pouvait dépasser les huit mètres. A ses débuts, le club des Trois Puits a permis à de nombreux Olloisiens de visiter les pays voisins de la France.

Quarante ans plus tard les membres actifs ont bien vieilli et le club s'est transformé peu à peu en un club d'anciens. Il se réunit, le jeudi après-midi tous les quinze jours, dans la salle du préau autour de jeux de société et d'une petite collation. Il organise de nombreuses réunions festives autour de repas (tripes, crêpes et surtout le repas de Noël).

Le club est ouvert à tout le monde, de nouveaux membres seront accueillis avec grand plaisir et il n'y a pas de limite inférieure d'âge. Le club est l'endroit idéal pour apprendre ce qu'était Olloix lorsqu'il y avait encore beaucoup d'agriculteurs et quelques commerces. Si vous vous ennuyez chez vous les jeudis après midi n'hésitez pas à venir au club !

Actuellement le président est Jean Chandezon et le trésorier Alain Héritier.

L'adresse électronique du club est : trois-puits@laposte.net



Médiathèque d'Olloix : Changement d'horaire

Horaires d'ouverture au public : le mardi de 16h à 19h.

Les habitants (l'adhésion est gratuite) peuvent venir souvent car les documents sont renouvelés au moins 4 fois par an ce qui permet d'avoir une rotation d'ouvrages récents.

Pour les réservations de documents le mode d'emploi est sur le site WEB de la mairie <http://www.olloix.fr/Mediatheque/mediatheque.html> .



Merci aux bénévoles sans qui cette médiathèque ne fonctionnerait pas et merci aux habitants qui font vivre activement la boîte à livres située en bas du village.

ANNONCE 1 : Un entrepreneur à Ollloix

ETS COLLAY

Vente de bois de chauffage / Abattage d'arbres

Tonte / Nettoyage de jardins

Pose de clôtures

Devis gratuit tel : 06 59 61 20 23

ANNONCE 2 : Un entrepreneur à Ollloix

Une haie à tailler, des massifs à embellir, une pelouse à tondre, un terrain à débroussailler, etc. ? Faites appel à un jardinier formé et diplômé de l'école de Marmilhat pour l'entretien de votre jardin, de votre verger ou de votre potager. Guillaume BASTIDE travaille dans le cadre du service à la personne ouvrant droit à des déductions fiscales. La rémunération se fait par chèques CESU ou chèques normaux avec déclaration auprès de l'URSSAF.

Coordonnées : rue de la charreyrade 63450 OLLOIX / Portable : 06 61 76 85 81
Fixe : 09 54 28 20 61 / Mail : guillaumbastide63830@gmail.com

Synthèse du bulletin de santé du végétal

Bilan sanitaire 2016

Processionnaires du pin : Développement classique, avec des captures de papillons normales. Actuellement, le climat relativement doux en journée et sec peut entraîner des descentes précoces de chenilles ; il est temps de mettre en place les **ECOPIEGES**.

Pyrale du buis : La pyrale du buis se développe. Cette année le deuxième vol (Août) a été particulièrement intense.

Marronnier : année marquée par des dégâts classiques de mineuses.

Platane : attaques ponctuelles d'anthracnose au printemps. Développement des populations de tigres du platane en corrélation avec le développement de l'oïdium en fin de saison.